

Fiche santé mentale

Consignes destinées aux intervenants des cliniques externes en psychiatrie et des services spécialisés et surspécialisés en santé mentale

Pour mieux planifier les interventions, nous vous invitons à:

- ✓ Contacter tous les usagers actifs dans les charges de cas et tous ceux en attente de services, afin d'évaluer les besoins en fonction de la situation pandémique actuelle et de mettre en place les interventions nécessaires à court terme (convenir d'un plan de relance téléphonique, intensifier les contacts au besoin, etc.).
- ✓ Prioriser le repérage des personnes avec un profil à risque sans épisode de service actif et présentant une haute vulnérabilité.
- ✓ Désigner un ou des intervenants responsables de recevoir et de diriger les demandes prioritaires des usagers n'ayant pas de suivi actif.
- ✓ Établir une liste de la clientèle vulnérable en raison des effets d'immunosuppression de certaines médications psychiatriques, en plus des effets néfastes de l'isolement social.
- ✓ Suspendre les interventions de groupe et favoriser leur remplacement par des stratégies d'autosoins adaptées, de même que des suivis téléphoniques ou par téléconsultation.
- ✓ Désigner un professionnel répondant au sein de l'équipe afin de garder une vigie de la situation des organismes communautaires partenaires locaux, notamment quant à leur capacité à répondre aux besoins de votre clientèle, compte tenu de la rareté des ressources en période de pandémie et de mise en quarantaine.
- ✓ Ce professionnel répondant doit soutenir les organismes communautaires qui ont des questions en lien avec le suivi de leurs usagers (suivi psychiatrique, rendez-vous pour une injection prévue ou toute autre demande reliée aux services de votre équipe).
- ✓ **Clozapine et injectables** : S'assurer que le suivi des injectables et des bilans hématologiques deviendra la priorité des activités maintenues en clinique externe de psychiatrie.

L'intervention auprès des usagers :

- ✓ Adopter une approche intégrée et proactive envers les usagers. En contexte de pandémie, une exacerbation des troubles psychiatriques existants est observée. Il importe donc de demeurer vigilants;
- ✓ Avant toute intervention, s'assurer que les questions de repérage soient posées afin de prendre les précautions nécessaires et d'orienter les personnes vers les services offerts;
- ✓ Offrir une aide concrète aux usagers en isolement volontaire, présentant des symptômes ou des inquiétudes quant à leur situation (solutions pratiques, accès aux mesures de soutien financier, etc.) en plus du soutien relatif à leur trouble mental. Être prêt à donner de l'information sur l'évolution de la pandémie, de même que sur les diverses mesures adoptées par la sécurité publique. Référer les personnes sur le site Québec.ca, à partir du lien suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
- ✓ Accompagner l'utilisateur dans la priorisation des rendez-vous prévus afin d'identifier ceux à considérer comme essentiels et devant être maintenus (par exemple, rendez-vous psychiatrique, rendez-vous médicaux, suivi pour injectable, autres services publics et communautaires, etc.);
- ✓ Prévoir un plan et un filet de sécurité pour la clientèle vulnérable selon les besoins, notamment des interventions téléphoniques et le recours à des services téléphoniques d'écoute. Ce plan devrait favoriser l'implication du réseau immédiat de la personne;
- ✓ Avec l'autorisation de l'utilisateur, impliquer les membres de l'entourage et les informer des mesures prises afin de mieux soutenir son proche;
- ✓ Réserver le recours à l'urgence psychiatrique aux situations où aucune mesure alternative n'est possible. Rester alerte à l'évolution des services d'urgence dans votre région.